L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 27 DECEMBRE 1900. NUMERO 47

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signé.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port)............... 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne............ .... .12c
Chaque insertion subsequente....... ... . 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariagse sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Au Transvaal

Les Boers ont lieu décidement envahi la Colonie du Cap et l'invasion quoiqu'en disent certaines dépêches est sérieuse.

La preuve en est, que Kitchener a cru necessaire de se transporter en personne à Alival sur le theatre des opérations.

Dailleurs le general en chef a reclamé de Londres un envoi considerable de renforts ; le ministere de la guerre à recommencé à acheter aux Etats-Unis des chevaux, des mules ; le nombre d'animaux de traits requis serait de 50,000 !

Deplus l'hon. Chamberlain vient de s'adresser au Canada par l'entremise du gouverneur général Lord Minto pour demander 1,000 recrues pour la police africaine dont Balden-Powell est le commandant.

Le recrutement ne semble pas facile, car la solde est considerablement augmentée, 5 schillings par jour !

Ceci s'explique quand on connait l'etat d'esprit de ceux qui reviennent du Transvaal.

Une lettre du Transvaal. ces jours derniers d'un troupier du Strathcona Horses, nous exprimait un mecontentement absolu de la façon dont les troupiers etaient traités.

La realite est que, la plupart des jeunes gens qui s'elaient engagés, n'avaient aucune idée de ce qu'est une campagne ; la dcipline en temps de guerre ne badine pas, et le ceinturon n'a jamais assez de trous pour fournir au nombre de jours où la soupe manquant il faut le resserer d'un cran.

L'on trouvera cependant, les mille recrues demandées au Canada, mais nous doutons qu'il y ait plethore de demandes.

En ce qui concerne le theatre des hostilités, il nous parait peu probable que le soulevement des Hollandais du Cap soit assez général pour permettre à De Wet de tenir bien longtemps sur le terrain actuel.

Il doit avoir pour but principal de rompre les chiens ; en changeant le théatre des opérations il vient de se debarasser et d'annuler tous les efforts précedents de concentration dans les districts de l'Orange où il operait.

On dit que les Boers paraissent transporter en ce moment de grandes quantité de provisions dans certains districts. Sil en est ainsi, c'est qu'ils preparent les voies pour des opérations futures.

Les nouvelles les plus probables, vont sans doute venir maintenant du Transvaal où les commandos vont opèrer pour faire diversion.

CORRESPONDANCE

ST LOUIS DE LANGEVIN.

L'année 1900 comptera parmi les années heureuses dans l'histoire de St. Louis de Langevin ; l'abondante recolte de cette année a amené la prosperité, et singulierement aidé au développement de notre localité.

Il nous faudrait maintenant un peu d'immigration française au printemps pour venir nous renforcer et profiter de notre bonheur.

Trois marriages dans l'espace d'un mois ! n'est ce pas une preuve certaine de prosperité ?

Monsieur Chs. Schmidt alsacien, à marié melle Marie Branger originaire de Bretagne ; M. Johnny Klynn, metis a epousé melle Caroline Boucher egalement métisse, et M. Jean M. Forretier, français a marié la soeur de la précedente, melle Elise Boucher.

LEBRET

Mr. F. H. A. Coupal fils de notre estimé ami Camil Coupal marchand de Lebret, doit bientot partir pour visiter les principales villes des Etats Unis et du Canada.

Mr. Coupal en passant à Ottawa, y trouvera ses deux jeunes freres Joseph qui suivant les cours de university.

Quoi que le sejour de M. F. H. A. Coupal ici ait été tres court il a cependant su gagner l'estime de tous ceux qui ont étés en contact avec lui nous souhaitons un heureux voyage a notre ami toujours si affable.

AUBIGNY.

Monsieur et Madame Michel Laferrière sont partis le 12 décembre avec deux de leurs enfants pour aller visiter leur famille dans la province de Québec.

M. et Mde Laferrière qui sont au Manitoba depuis dix neuf ans avaient le plus grand désir de revoir leur pays natal.

Nous leur souhaitons un heureux voyage.

NOTRE DAME DE LOURDES.

Vous serez je crois heureux de connaitre le résultat de nos élections municipales

Monsieur Cyprien Lafrenière a été élu conseiller municipal pour notre arrondissement, sa majorité sur son concurrent M. Cailler est de 22, les votes enregistrés étant : 58 pour Lafrenière, 36 pour Cailler.

ST. LEON.

J'ai le regret de vous annoncer la mort de Melle Maria Martel decedée le 21 décembre à Somerset, à l'âge de 16 ans.

Nous offrons nos sincères compliments de condoléances à M. Edouard Martel et à sa famille.

Temoignage Accablant

Le "Colonist" de Victoria, Colombie-Anglaise, un bon journal conservateur, vient de dénoncer, dans un article plein de franchise, la tactique malheureuse du parti tory dans la dernière campagne fédéral.

Son article, que nous reproduisons ci-après, est un formidable soufflet à la clique du "Star" et aux insulteurs de notre nationalité :

"Trente-cinq députés de l'Assemblée législative de Québec ont été élus par acclamation. Nous croyons qu'un tel résultat est sans précedent dans les annales des provinces canadiennes. La députation entière comprend 74 représentants ; trois élection par accalamation de plus et la majorité des députés auaient été élus sans coup férir. Cette étonnante dégringolade du parti conservateur dans Québec ne peut être attribuée qu'à une cause unique : les attaques insensées d'un clan du parti conservateur fédérale contre les Français.

Le "Star" de Montréal a donné l'exemple et il a eu trop d'imitateur ; en conséquence, le parti a été quasi annihilé dans une province où il était naguère presque souverain.

En vain, les journaux modérés comme le "Colonist" ont protesté. On a considéré leurs protestions comme nées du désir de favoriser le parti libéral. Il est douteux que la campagne anti-française ait gagné aux conservateurs plus de deux ou trois sièges dans Ontario, —les chefs de cette province disent qu'elle ne leur a pas valu le gain d'un seul, mais que la majorité conservatrice dans Ontario résulte de la désapprobation de toute la politique de l'administration Laurier par les électeurs anglais de cette province, —et cette campagne a certainement fait perdre plusieurs sièges dans Québec.

Il est vrai de dire que les principaux conservateurs espéraient diviser la province de Quebec. Les chefs conservateurs ont espéré jusqu'à la fin, diminuer notablement la suite de Laurier dans Québec. En même temps, aux quartiers généraux torys dans l'est, on faisait des pieds et des mains pour pousser les Français dans les rangs du parti libéral. L'élection fédérale nous a fait voir l'un des résultats de cette conduite insensée. Le nombre remarquable d'élections par acclamation dans la lutte provinciale de Québec, nous en montre un autre.

Le "Colonist" a droit à son franc parler sur ce sujet, car il a refusé de faire chorus dans ces appels anti-français.

CHAQUE JOUR, DES PAMPHLETS ELECTORAUX LUI ARRIVAIENT DE L'EST, LA PLUPART DENIGRANT LES FRANCAIS.

Nous avons refuse de nous en servir. Nous n'avons pas cru patriotique de soulever le discorde entre les deux élements de la population du Canada. Nous croyons que le résultat a prouvé la sagesse de notre attitude. Victoria a élus les candidats conservateurs, et ni ces derniers ni le "Colonist" qui les appuyés n'ont d'excuses à offrir parce qu'ils auraient pris part à une campagne politique qui a presque réussi à effacer le parti conservateur dans Québec. Il est impossible d'avoir un Canada uni, tant que la population de Québec se rangera presque en masse contre l'un des partis politiques, et si jamais les conservateurs du pays ont eu un important devoir patriotique à remplir, c'est celui de regagner pour leur parti quelque chose au moins de son prestige dans Québec."

Une Fleur de la Grandeur D'une Roue de Voiture

Il n'est jamais trop tard pour apprendre ! J'ai parlé du "bolo" des Philippines comme de la plus grande fleur du monde, et le "Naturaliste Canadien" a mentionné ce fait dans une livraison précédente. Or' un ami me signale ce qu'il prétend être, à son tour, la plus grande fleur de la terre. C'est la "Raffiesa Arnoldi," de Sumatra. Cet éléphant du monde végétal mesure exactement trois pieds de diamètre, c'est-à-dire la grandeur d'une roue de voiture. Les cinq pétales de cette fleur géante sont ovales, d'un blanc de crême, et poussent autour d'un centre garni d'invraisemblables étamines violettes. La fleur pèse quinze livres et peut tenir près de deux gallons d'eau. De plus, ses boutons ressemblent à des têtes de choux énormes, d'une belle couleur brune.

Les Professions en France

L'Office du Travail public, après quatre ans, les résultats du recensement des professions en France, opéré en 1896 par les soins des agents du ministère des finances.

On y trouve des renseignement précieux ; c'est ainsi que l'on compte 8,430,029 agriculteurs ; 71,626 personnes vivant de la pêche, 226,815 ouvriers employés dans les industries extractives ; 5,378,319 employés dans les industries de manutention et de transport.

Le commerce, la banque, les spectacles comprennent, ensemble, 1,603,817 personnes ; les professions libérales ont eté embrassées par 339,176 Français ; on compte aussi 964,064 domestiques. et 629,093 fonctionnaires!

Enfin, mentionnons 49,708 individus dont la profession est inconnue, et 277,943 personnes dont on a pu déterminer le genre d'emploi !

Ce qu'il en coute.

Ces jours derniers, le parlement anglais a voté la somme de £16,000,000, pour crédits de guerre.

Il n'est peut être pas sans intérêt, à ce propos, de rappeler les chiffres des crédits déjà votés par ce parlement.

En octobre 1899, il y a exactement quinze mois, Sir Michael Hicks-Beach, le chancellier de l'Echiquier, demanda et obtint le vote d'une première sommes de 10 millions de livres sterling. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il déclara que ces crédits seraient suffisants pour couvrir tous les frais de la campagne jusqu'au 1er mars 1900, et qu'il y avait toute apparence qu'à cette date la guerre serait terminée.

Le 13 février 1900, les apparences ayant trompé Sir Michael Hicks-Beach, le chancellier de l'Echiquier déposa une demande de crédits supplémentaires s'élevant à 12 millions de livres sterling qui furent également votées.

Le 12 mars, une nouvelle somme de 31 millions de livres sterling vint s'ajouter aux crédits antérieurs, et, le 27 juillet, quelques jours avant la séparation de la Chambre des Communes, Sir Michael Hicks-Beach obtint un dernier crédit.

Cela fait donc, à l'heure actuelle, en chiffre rond, un total de 70 millions de livres sterling c'est-à-dire de 350 millions de dollars qui ont été votés par le Parlement et, bien entendu, dépensés par le gouvernement.

Le "Daily Mail", dont il n'y a pas de raison de suspecteur l'exactitude d'informations en cette mariere, déclare qu'en fin de compte les crédits demandés par le gouvernement ne tarderont pas à s'élever à 100 millions de livres sterling.

AVIS

Par la présente, avis est donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la prochaine session, par la Cour Suprême de l'Ordre Independant des Forestiers pour un acte:

1o. Déclarant que tous les débits, intérêts, droits, créances, effets, propriétés mobilières et immobilières et mixtes appartenant à la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers incorporé sous les stipulations du chapitre 167 de R. S. O., 1877 (la Provincial Corporation), furent depuis le second jour de mai 1899 investis dans la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, incorporé par un acte du Parlement du Canada, chapitre 104. des statuts de 1889 (Dominion Corporation).

2o. Déclarant que les Membres dans la dite Provincial Corporation, le dit second jour de mai, 1889, devinrent, à, la dite date, Membres de la dite Dominion Corporation et soumis aux lois et a la Constitution de la dite Dominion Corporation, mis en vigueur à differentes époques.

3o. Pour les amendements suivants et autres de son acte d'incorporation et de l'acte amendé.

(a) Amendement à la section 4 des statuts de 1889 comme amendé par le chapitre 51 des statuts de 1896, section concernant les pouvoirs de l'ordre à posséder des immeubles pour faire concorder la dite section avec le chapitre 120 des statuts d'Outario de 1896, en preserivant que la valeur des immeubles que peut posséder la Court Suprême de l'ordre Independant des Forestiers (à l'exception de ses succursales) ne doit pas excéder en tout, à aucune époque la valeur annuelle de vingt mille dollars.

(b) Amendement à la section 6 du dit chapitre 104 des statuts de 1889, pour prescrire que les fonds de surplus de la société pourront, en plus des securités specifiées dans la dite section, être investies en l'une quelconque de securités autorisées par la section 50 de l'act d'assurance.

(c) Amendement à la sous section 3 de la section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 pour prescrire que le rapport annuel sur la situation et les affaires de l'ordre requis par la dite sous-section de la part du Chef Ranger Suprême, et du Secretaire Suprême, pourra en l'absence du Chef Ranger Suprême être fait par le Chef Ranger Suprême précedent ou pour le Vice-Chef Ranger Suprême.

(d) Amendement à la Sous Section 7 de la Section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 (qui prescrit que sur les applications et les certificats en usage par l'ordre au Canada, doivent être inscrits en evidence les mots "Cette societé n'est pas tenue par la loi de maintenir le fond de réserve qui est exigé des compagnies d'assurance ordinaires") pour substituer aux mots "cette societé" les mots "La societe Fraternelle de Benefice."

(e) Amendement à la sous-section 8 de la section 4 du dit chapitre 51 des statuts de 1896 (qui prescrit que les mots "systeme de côtes.' soient imprimés en gros caractéres en tête de chaque police, de chaque application circulaire, et de chaque annonce) par la substitution des mots "Systeme de la Societé Fraternelle de Benefices "aux mots" systéme de cotes."

(f) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1897, Section 10, en substituant le mot "Taxes" aux mots "Taxe de Capitation" dans la seconde ligne et la dixième ligne de la dite section.

(g) Déclarant le titre court de la Suprême Cour de l'Ordre Indépendant des Forestiers devant être "L'Ordre Indépendant des Forestiers."

Ecrit et daté à Toronto ce 20ième jour de novembre, 1900.

JOHN McGILLIVRAY, Q. C.
Avocat pour les solliciteurs.

Naissance

Nous avons omis d'annoncer le 13 novembre dernier la naissance de melle Hamelin fille de Mme. Jos. Hamelin de S. Laurent. Parrain : Monsieur Gedeon Lachance de St. Eustache, Maraine Mademoiselle Elise Lagimodiere de Lorette.